

Pontoise



Ensemble



L'eau à Pontoise

Réunion publique

14 février 2012

L'eau, une compétence de la CACP

- **10 Millions de m³ consommés en 2010, dont 1,7 M de m³ à Pontoise**
- Le coût annuel de l'eau et de l'assainissement des eaux usées représentera environ 40 M€ en 2012 à l'échelle des 12 communes de la **Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP)**
- Ce montant significatif, payé par les 195 000 habitants de l'agglomération, se répartit entre organismes publics et sociétés privées retenues après consultation pour une **Délégation de Service Public (DSP)**

Les acteurs et les opérateurs

Distribution de l'eau

Société CYO, délégataire du service de l'eau

Régie de l'eau de la CACP

Collecte et traitement des eaux usées

Régie d'assainissement des eaux usées de la CACP

SIARP, responsable de la collecte des eaux usées

(Société Fayolle, délégataire du SIARP à Pontoise jusqu'en 2011)

Société CPA, délégataire du traitement des eaux usées

Organismes publics

Agence de l'eau, Voies Navigables de France

Constat 1 :

Un service toujours plus cher

Depuis janvier 2009, la facture d'eau aura progressé dans des sens contraires

Organismes privés : + 17%

Organismes publics : - 9%

L'entreprise Véolia a créé CYO société dédiée pour la gestion de l'eau potable de la CACP

Un contrat de DSP sur 18 ans, partant du 1^{er} janvier 2009, avec comme principaux objectifs :

- harmoniser la gestion et les tarifs dans un **contrat unique**
- un programme d'**investissements** pour travaux neufs (17 M€) et d'entretien et de renouvellement (30 M€)
- remplacement de tous les équipements en plomb
- installation du télé-relevé sur chaque compteur permettant une facturation sur la consommation réelle
- **stratégie d'approvisionnement** en eau privilégiant les ressources propres à la CACP et visant à sécuriser la distribution de l'eau potable
- mise en place d'un site internet pour **l'information du public**, "cyodirect.fr"
- aide de 50 000€/an pour les abonnés en difficultés financière

Une baisse moyenne de 13,41% de la part eau (120m³/an), dont 16,23% à Pontoise

L'eau potable

Détail de votre Facture

	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant hors taxes	Sous-total Hors Taxes	Taux de TVA
DISTRIBUTION DE L'EAU					153,01 €	
Prime fixe sur consommation 1 Trim. 12 Tr: 271/300	1	u.	30,0500	30,05 €		5,50 %
Fourniture d'eau potable du 07/10/11 au 31/12/11	89	m3	1,0775	95,90 €		5,50 %
Fourniture d'eau potable du 01/01/12 au 09/01/12	10	m3	1,0748	10,75 €		5,50 %
Part communautaire	99	m3	0,0700	6,93 €		5,50 %
Préservation des ressources en eau du 07/10/11 au 31/12/11	89	m3	0,0970	8,63 €		5,50 %
Préservation des ressources en eau du 01/01/12 au 09/01/12	10	m3	0,0745	0,75 €		5,50 %
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					132,48 €	
Collecte (ent Fayolle et Fils)	99	m3	0,0000	0,00 €		5,50 %
Collecte (CACP) du 07/10/11 au 31/12/11	89	m3	0,2600	23,14 €		0,00 %
Collecte (CACP) du 01/01/12 au 09/01/12	10	m3	0,1600	1,60 €		0,00 %
Collecte (SIARP)	99	m3	0,4675	46,28 €		0,00 %
Traitement (Station Cergy Neuville) du 07/10/11 au 31/12/11	89	m3	0,6094	54,24 €		7,00 %
Traitement (Station Cergy Neuville) du 01/01/12 au 09/01/12	10	m3	0,6798	6,80 €		7,00 %
Voies navigables de France	99	m3	0,0042	0,42 €		7,00 %
ORGANISMES PUBLICS					69,20 €	
Lutte contre la pollution	99	m3	0,3990	39,50 €		5,50 %
Modernisation des réseaux de collecte	99	m3	0,3000	29,70 €		0,00 %

Récapitulatif par taux de T.V.A.

Montant H.T.	Taux TVA	TVA
192,51 €	5,50 %	10,57 €
100,72 €	0,00 %	0,00 €

Total Trimestre	354,69 €
Total TVA	14,88 €
TOTAL FACTURE.....	369,57 €
Solde Antérieur	0,00 €
Montant Net à Payer	369,57 €

Le prix final du m3 consommé varie du fait de l'abonnement

- 24 tranches d'abonnement (ligne prime fixe)
- Un prix unique pour le m3 consommé
- Donc tarification différente sur la part EAU ou le délégataire distingue **un abonnement** (par tranche de consommation) **et la consommation réelle**
- L'abonnement est payable trimestriellement et par avance, la consommation à terme échu

Evolution du prix depuis 2009

- Le prix du m³ TTC à Cergy-Pontoise est passé de 3,52€ au 1er trim. 2009 à 3,68 € au 1er trim. 2012 (+4,5%)
- La part privatisée(eau+assainissement) a augmenté de 17%
- La part publique a baissé de 9%, la CACP ayant baissé ses diverses redevances de 0,21€ sur la période
- Pontoise: baisse de 0,30€ au 2ème trim.2011 (fin du contrat Fayolle-assainissement)

Constat 2 : un tarif de l' eau injuste

- Progression du barème des abonnements CYO-Veolia (36,25€ en 2012) progressif jusqu'à 600m³/an, dégressif au-delà
- Ce sont les premiers mètres cubes consommés qui sont les plus chers
- La première tranche, la plus chère, concerne les 2/3 des abonnés
- Les foyers d'une ou deux personnes et les familles nombreuses sont pénalisées

Constat 3 :

un contrat sans pénalité et sans risque

- Malgré l'engagement de Cyo à les limiter, les fuites augmentent : 12,6% en 2007 mais 16,1% en 2009 et 17,2% en 2010

**= un ratio d'exploitation inférieur
au seuil contractuel**

- La baisse de la consommation par rapport à la référence contractuelle de 10,6M de m³ (-4% de volumes d'eau vendus) est compensée par une hausse du prix grâce à une formule de révision, soit en 2011 :

**= hausse de l'abonnement (+4%)
et hausse du m³ consommé (+1,3%)**

Une DSP gestion de l'eau potable à mieux contrôler

La consommation baisse

Le prix unitaire de la part eau augmente !

L'eau usée (assainissement)

Détail de votre Facture

	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Montant hors taxes	Sous-total Hors Taxes	Taux de TVA
DISTRIBUTION DE L'EAU					153,01 €	
Prime fixe sur consommation 1 Trim. 12 Tr: 271/300	1	u.	30,0500	30,05 €		5,50 %
Fourniture d'eau potable du 07/10/11 au 31/12/11	89	m3	1,0775	95,90 €		5,50 %
Fourniture d'eau potable du 01/01/12 au 09/01/12	10	m3	1,0748	10,75 €		5,50 %
Part communautaire	99	m3	0,0700	6,93 €		5,50 %
Préservation des ressources en eau du 07/10/11 au 31/12/11	89	m3	0,0970	8,63 €		5,50 %
Préservation des ressources en eau du 01/01/12 au 09/01/12	10	m3	0,0745	0,75 €		5,50 %
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					132,48 €	
Collecte (ent Fayolle et Fils)	99	m3	0,0000	0,00 €		5,50 %
Collecte (CACP) du 07/10/11 au 31/12/11	89	m3	0,2600	23,14 €		0,00 %
Collecte (CACP) du 01/01/12 au 09/01/12	10	m3	0,1600	1,60 €		0,00 %
Collecte (SIARP)	99	m3	0,4675	46,28 €		0,00 %
Traitement (Station Cergy Neuville) du 07/10/11 au 31/12/11	89	m3	0,6094	54,24 €		7,00 %
Traitement (Station Cergy Neuville) du 01/01/12 au 09/01/12	10	m3	0,6798	6,80 €		7,00 %
Voies navigables de France	99	m3	0,0042	0,42 €		7,00 %
ORGANISMES PUBLICS					69,20 €	
Lutte contre la pollution	99	m3	0,3990	39,50 €		5,50 %
Modernisation des réseaux de collecte	99	m3	0,3000	29,70 €		0,00 %

Récapitulatif par taux de T.V.A.

Montant H.T.	Taux TVA	TVA
192,51 €	5,50 %	10,57 €
100,72 €	0,00 %	0,00 €

Total Trimestre	354,69 €
Total TVA	14,88 €
TOTAL FACTURE.....	369,57 €
Solde Antérieur	0,00 €
Montant Net à Payer.	369,57 €

Constat 4 :

hausse globale de l'assainissement

- Malgré la baisse de la redevance CACP (0,30 € à 0,26 €/m³ en juillet 2009 et 0,16€/m³ en janvier 2012)
- augmentation de la redevance SIARP de 3,30% en 2009 et de 10% en 2010 (tarif 2010 : 0,4675€/m³ contre 0,4113 en 2008), correspondant à une hausse de 7€ par foyer pour l'année, pour une consommation moyenne de 120m³
- A Pontoise : des travaux exceptionnels de mise en conformité des réseaux = construction de deux bassins enterrés de stockage-restitution
- Diminution des subventions (aucun versement du CG95 depuis deux ans)

Constat 5 :

Une station d'épuration trop chère payée

- Augmentations annuelles de la **redevance épuration** de Véolia Eau - CPA (de 0,38€ H.T./m³ en décembre 2008 à 0,68€/m³ en janvier 2012) liée aux travaux d'extension et de mise aux normes de la station d'épuration de Neuville
- Cette redevance épuration va encore augmenter de plus de 0,25€ mi 2012, année de mise en service de la station

La station de Neuville sur Oise

- Le contrat de concession de délégation de service public de la station d'épuration de Neuville sur Oise a été confié à Cergy Pontoise Assainissement (CPA), filiale de Veolia pour 30 ans en 1992
- Il doit être révisé et peut être remis en cause en 2015, en application de l'article 75 de la loi Barnier
- L'extension et la mise aux normes de la station (traitement plus poussé, notamment phosphore et azote) aura demandé près de 70 M€ d'investissements, un amortissement qui court jusqu'en 2041

Les organismes publics

Agence de l'eau :

- Redevance préservation de la ressource en eau : 0,0745€/m³ H.T.
- Fonds de modernisation des réseaux : 0,3000€/m³ H.T.
- Redevance lutte contre la pollution : 0,3990H.T.
- Tarif de la tranche la plus élevée pour la redevance pollution en 2009
- Classement zone 3 = secteurs les plus pollués du bassin versant Seine-Normandie)
- **la CACP est pénalisée pour le rejet de 300 000m³ d'eaux usées dans l'Oise** après un simple pré - traitement
- Travaux en cours pour ramener ce chiffre à 50 000m³

Voies Navigables de France : redevance stable : 0,0042€/m³ H.T.

TVA : 5,5% et 7,0% (ne s'applique pas aux redevances SIARP, CACP Assainissement et Fonds de modernisation des réseaux)

Propositions d'Agleau

- Gratuité ou facturation minimale des premiers volumes d'eau consommés
- Augmentation du renouvellement du réseau actuel par Véolia pour respecter le minimum contractuel
- Exiger de la CACP la renégociation de la clause contractuelle d'augmentation des tarifs CYO en cas de diminution de la consommation
- **La question de la reprise de la gestion du traitement des eaux usées en régie publique à partir de 2015 se pose dès maintenant aux élus**